

DOCUMENTS À LIRE (ET À CONSERVER) PAR L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE

Avant toute inscription

0 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inséré dans le carnet de correspondance de l'élève et signé par l'élève et ses parents lors de la semaine de rentrée, le RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'établissement s'impose à TOUS, élèves, étudiants, personnels et usagers du Lycée. Il est consultable sur notre site <http://charles-baudelaire.elycee.rhonealpes.fr>, rubrique « vie scolaire »

Toute inscription ou réinscription vaut adhésion pleine et entière à cet ensemble de règles qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Une CHARTÉ des DROITS et OBLIGATIONS des LYCÉENS qui résume cette règle commune est également insérée dans le carnet de correspondance

A - LE SERVICE D' HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

A 1 - Tarifs en vigueur en 2026

A 2 - Conditions d'accès au lycée et au self

A 3 - Fonctionnement de l'internat

B - LES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

B 1 - La Bourse Nationale de Lycée

B 2 - Fonds Social Lycéen et Fonds Régional d'Aide à la Restauration

B 3 - Carte avantages « *Pass Région* »

C - LA MAISON DES LYCÉENS

D - L'ASSOCIATION SPORTIVE

E - LES HORAIRES DE RENTRÉE

ATTENTION

Le **CERTIFICAT DE SCOLARITÉ** qui atteste de l'inscription de votre enfant et de sa fréquentation du lycée sera remis en 3 exemplaires à chaque élève durant la semaine suivant la Rentrée. Il est donc **INUTILE DE LE RÉCLAMER**. Par contre, aucun duplicata n'en sera délivré.

Une **ATTESTATION D'INSCRIPTION** vous sera délivrée lors de votre venue au lycée pour satisfaire aux divers organismes (transports scolaires...)

A - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Pour des raisons d'hygiène et de propreté des locaux, la consommation par les élèves ou les étudiants de nourriture ou de repas amenés de l'extérieur n'est pas tolérée dans les locaux du lycée comme dans ses espaces extérieurs. Le Lycée offre aux élèves la possibilité d'accéder aux services de restauration et d'hébergement.

1 - RÉGIMES D'HÉBERGEMENT - TARIFS

Tarifs en vigueur en 2026

RÉGIMES D'HÉBERGEMENT	FORMULES DE RÈGLEMENT
DEMI-PENSION	► Tarif de 4,70 € (lycéens) ou 2.80 € (étudiants) par repas réellement pris et débité sur une carte au passage de l'élève
INTERNAT	► au FORFAIT ANNUEL Sans dimanche : 1619 € Avec dimanche : 1711 €

Les familles rencontrant des difficultés pour le paiement des frais d'hébergement ne doivent pas hésiter à contacter la Secrétaire d'Intendance pour essayer d'obtenir en fonction de la situation, un échelonnement fractionné du règlement des sommes dues, voire une aide financière (fonds d'aide État ou Région)

2 - CONDITIONS D'ACCÈS AU LYCÉE ET AU SELF

Dès la rentrée, **tous** les élèves disposent d'une **carte magnétique** nécessaire :

- pour **pénétrer** dans le lycée
- pour accéder au **self**

Ces cartes seront **créditées** de repas à chaque paiement des familles sauf pour les internes (qui sont au forfait et reçoivent une facture par trimestre) et **débitées** à chaque passage dans la chaîne du self. **Le repas devra être réservé à l'avance au plus tard la veille à 23h59.** Les cartes devront être **conservées** par l'élève tout au long de sa scolarité au lycée.

Tout remplacement sera facturé 6 €.

Les familles peuvent recharger la carte de demi-pension grâce au paiement en ligne sur le site du lycée : <https://charles-baudelaire.ent.auvergnerhonealpes.fr>, avec l'accès direct sur la page d'accueil, au logiciel TURBOSELF, et réserver les repas.

Pour les nouveaux demi-pensionnaires, une demande de création de compte est nécessaire en renseignant la même adresse mail que celle indiquée sur la fiche de renseignements.

3 - INSCRIPTION À L'INTERNAT

Les **demandes** d'admission à l'internat **situé dans l'enceinte du lycée** sont à télécharger sur le site du lycée et à déposer au moment de l'inscription. **La priorité sera donnée aux élèves éloignés de leur domicile en raison d'une inscription sur des sections ou enseignements spécifiques.**

Les **réponses** seront adressées aux familles pour le 09 juillet accompagnées – si l'admission est accordée – du règlement intérieur de l'internat et d'un dossier d'inscription à retourner au lycée avant la fin août.

B - LES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

B 1 – LA BOURSE NATIONALE DES LYCÉES

L'étude du droit à bourse sera désormais **automatique** pour toutes les familles qui auront coché la case de **consentement** et complété l'encadré correspondant sur la fiche de renseignements papier ou en ligne sur les téléservices EDUCONNECT lors de l'inscription ou la réinscription au lycée.

☞ Si l'élève est boursier et demi-pensionnaire, la bourse pourra être utilisée pour abonder son compte restauration, sur demande écrite de la famille adressée au service intendance.

☞ S'il est boursier et interne, la bourse sera affectée en premier lieu à la créance de l'internat.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du lycée dans le menu Intendance/Bourses de lycée.

B 2 - LE FONDS SOCIAL LYCÉEN

Un fonds social est mis en place pour aider les familles à supporter les dépenses liées à la scolarité.

Pour cela, il suffit de contacter le service intendance du lycée à l'adresse mail suivante : Nathalie.fournier6@ac-grenoble.fr, à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

B 3 – LE « PASS'RÉGION »

Le « **Pass'Région** » regroupe sous forme de crédits toutes les offres scolaires, culturelles sportives et de santé de la Région en faveur des jeunes Auvergnats et Rhônealpins. Ces crédits sont chargés sur une carte à puce.

Toutes les informations utiles sont sur le site : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

En fin de troisième, dès que la famille a connaissance du lycée d'affectation de l'enfant, il lui appartient de demander elle-même cette carte en se connectant sur le site de la Région : (cf. ci-dessus) .

Cette carte est **nécessaire et indispensable** notamment pour récupérer les manuels scolaires et valable tout au long de la scolarité de l'élève dans son lycée.

C – LA MAISON DES LYCÉENS



lycée Charles Baudelaire Maison des Lycéens

Présentation:

La maison des lycéens est une association pour et par les élèves qui vise à améliorer la vie du lycée

Adhérez à la MDL lors de votre inscription

Actions:

- Création et soutien des clubs (Club Photo, Club Danse, Club Rock, Club Théâtre...)
- Gestion du foyer
- Tenue du bar du foyer
- Organisation d'événements (Loup garou, Tournoi d'échecs...)
- Vente des pulls du lycée
- Organisation du Bal des Terminales



D – L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'UNSS est la fédération nationale du sport scolaire. Elle affine en son sein toutes les associations sportives des collèges et lycées publics de France. Celle du Lycée Baudelaire, animée par les enseignants d'EPS du lycée, propose les sports en "animation et/ou compétition" suivants, **sous réserve de changements** :

- Badminton
- Escalade
- Basket Ball
- Tennis de Table
- Danse
- Crossfit
- Gymnastique
- Volley-ball

**L'ADHÉSION FACULTATIVE EST DE 20 €.
MAIS ELLE EST NÉCESSAIRE
SI L'ÉLÈVE SOUHAITE PARTICIPER À L'UNE DES ACTIVITÉS
PROPOSÉES**

ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 27

E - ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2026

MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 RENTRÉE DE TOUS LES ÉLÈVES

Accueil des classes :

- 2^{nde} : de 8h20 à 12h15
- 1^{ère} : de 10h25 à 12h15
- T^{ale} : de 10h25 à 12h15

ET ACCUEIL ÉCHELONNÉ DES INTERNES DIRECTEMENT À L'INTERNAT
(2ndes : de 07h30 à 08h15 & 1^{ères} & Terminales : de 08h30 à 10h)

- à partir de 13h40 oraux de stage pour les 1^{ères} (2ndes et Terminales libérés)
- Début des cours selon l'emploi du temps pour tous les élèves **le mardi 1er septembre**

VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026 INFORMATIONS AUX PARENTS

- parents des nouveaux internes : à 17h30 au foyer de l'Internat
- tous les parents d'élèves : à 18h30 (représentation des parents aux conseils de classe et au conseil d'administration)

POUR VOTRE INFORMATION, DES RÉUNIONS DE PRÉSENTATION DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES SERONT ORGANISÉES COURANT SEPTEMBRE. MERCI DE CONSULTER LES DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX ÉLÈVES LE JOUR DE LA RENTRÉE ET L'ENT DU LYCÉE